



Jeudi 03 février 2022

## **Point de situation - Opérations d'extinction de l'incendie du centre de tri Recyclage Concept 13 à Saint-Chamas**

Depuis le 26 décembre dernier, les services de l'État et la commune de Saint-Chamas mobilisent tous les moyens existants permettant de traiter l'incendie d'un centre de tri privé.

Malgré une première opération forte du SDIS de noyage des déchets incendiés qui a permis de réduire très fortement l'incendie, il reste encore une partie de déchets se consumant, non accessible, générant, en fonction du vent, des fumées plus ou moins importantes qui entraînent une dégradation de la qualité de l'air.

Pour pouvoir procéder à l'extinction complète de l'incendie, le bâtiment étant susceptible de s'effondrer sur les forces d'intervention, l'exploitant et le propriétaire du centre de tri ont été mis en demeure, dès le 05 janvier 2022, de procéder à la démolition du bâtiment à peine que l'État ne se substitue. Dans ce cadre, deux parties latérales du bâtiment ont été démolies à partir du lundi 10 janvier par l'exploitant, permettant aux forces du SDIS de diminuer l'émission de fumées, sans cependant les supprimer totalement.

Il a fallu attendre que les opérations de refroidissement/noyage des déchets sur les parties latérales soient suffisantes pour diminuer de manière significative la combustion et ainsi permettre d'accéder au bâtiment principal et procéder à sa démolition. Celle-ci vient d'être achevée ce jour, ce qui va permettre d'évacuer les déchets qui l'entourent, assurant ainsi aux sapeurs-pompiers une intervention efficace sur le feu central.

Afin de procéder à l'évacuation de cette partie de déchets nécessaire à l'extinction complète de l'incendie, une mise en demeure a été notifiée à l'exploitant le samedi 22 janvier. Depuis lors, anticipant la carence de l'exploitant, la Métropole Aix-Marseille-Provence et les services de l'État, notamment la Dreal et l'Ademe, ont activement préparé l'évacuation du volume de déchets éteints nécessaire à l'accès à la partie encore incandescente.

La préparation technique de cette évacuation a nécessité, notamment, l'analyse fine préalable des déchets et l'identification du ou des centres de stockage qui les recevront.

*Pour toute demande presse, merci de l'adresser à [pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr](mailto:pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr)*

**Service de la Communication Interministérielle**

04 84 35 40 00 | [www.bouches-du-rhone.gouv.fr](http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr) | [www.paca.gouv.fr](http://www.paca.gouv.fr)





Dès lors, les opérations de transfert des déchets éteints, sous la maîtrise de la métropole Aix-Marseille-Provence, pourront commencer ce vendredi 4 février sur une zone de stockage provisoire, située sur un terrain adjacent. Ce terrain sera protégé par une bâche étanche dont l'installation a été achevée ce jour.

Ce même vendredi 4 février, les sapeurs-pompiers du SDIS pourront atteindre la zone centrale du sinistre et procéder à une attaque massive du feu couvant afin de le résorber et diminuer drastiquement l'émission de fumées. Dès la fin de la semaine, l'émission des fumées devrait ainsi être quasiment stoppée.

Une fois parfaite l'extinction des déchets situés en partie centrale, la dernière phase d'extinction totale débutera. Ainsi, à partir du début de la semaine suivante, les sapeurs-pompiers procéderont aux opérations d'extinction définitive du foyer sur l'ensemble de son périmètre. Ces opérations sont estimées d'une durée potentielle de cinq jours.

Les eaux chargées issues de l'arrosage du feu, seront recueillies dans le bassin de rétention provisoire qui a été édifié à cet effet très rapidement après la survenue du sinistre, dès le 31 décembre.

Enfin, une fois connue leur analyse par un laboratoire certifié et leur refroidissement total, l'ensemble des déchets seront transférés vers le centre d'enfouissement technique (CET) le plus approprié.

*Pour toute demande presse, merci de l'adresser à [pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr](mailto:pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr)*

**Service de la Communication Interministérielle**

04 84 35 40 00 | [www.bouches-du-rhone.gouv.fr](http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr) | [www.paca.gouv.fr](http://www.paca.gouv.fr)

